

Les audioprothésistes peuvent désormais vacciner

Suite à un [arrêté paru au Journal Officiel le 8 juillet](#), les audioprothésistes peuvent désormais vacciner. Ils procéderont aux injections seules (pas de préparation des doses), exclusivement pour le vaccin Pfizer BioNTech et sont habilités à vacciner des adultes et des adolescents âgés de 12 à 17 ans.

Le 21 juin dernier, le Syndicat des audioprothésistes (SDA) avait relayé la décision du Ministre des Solidarités et de la Santé, M. Olivier Véran, d'autoriser les audioprothésistes à vacciner contre le virus SARS-CoV-2.

Le texte autorisant notamment les audioprothésistes à administrer les vaccins est paru au Journal officiel du 8 juillet dernier et les modalités pratiques sont connues.

Les conditions cumulatives sont les suivantes :

- la participation exclusive au sein d'un centre de vaccination ;
- le suivi d'une formation spécifique dispensée et attestée par un professionnel de santé formé à l'administration des vaccins ;
- la garantie qu'un médecin puisse intervenir à tout moment ;
- l'interdiction d'injection auprès des personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection ;
- la présentation de son numéro ADELI pour justifier de sa qualité de professionnel de santé.

La rémunération à la vacation horaire est comprise entre 20 € et 34 € bruts, en fonction des heures et jours d'activité.

Pour en savoir plus :

- [Eléments de contexte \(document du Ministère des Solidarités et de la Santé\)](#)
- [Extension de la vaccination COVID : FAQ \(document du Ministère des Solidarités et de la Santé\)](#)

À propos du SDA (ex-UNSAF)

Le Syndicat des audioprothésistes (SDA ex-UNSAF) est l'organisme professionnel représentatif des 4 100 audioprothésistes de France. Il siège à l'[Union nationale des professionnels de santé \(UNPS\)](#), l'[Union Nationale des Professions Libérales \(UNAPL\)](#) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est le signataire de la convention nationale de tiers-payant et de l'accord cadre interprofessionnel (ACIP), conclus avec les Caisses nationales d'assurance maladie.

Le SDA est présent au niveau européen au sein de l'[Association européenne des audioprothésistes \(AEA\)](#) et est membre du [World Hearing Forum](#) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Il est présidé depuis juin 2012 par Luis Godinho.

Centrales et enseignes partenaires du SDA : Audiam-Benoit Audition, Audition Conseil, Centrale des Audioprothésistes CDA, Delphis, Dyapason, Entendre, Luz Audio.

Pour toute information complémentaire : unsaf.org - twitter.com/syndicat_audio - linkedin.com/company/syndicat-audioprothesistes/

Contact Presse

Luis Godinho – 06 88 88 07 83 - contact@unsaf.org